Catalogue de services 2026

CDG74
CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

Centre de Gestion 74

Sommaire

Présentation du CDG74 **p. 3**

Présentation des pôles du CDG74 **p. 4**
Le pôle carrières / expertise juridique p. 5
Le pôle santé au travail p. 5
Le pôle RH et appuis aux collectivités p. 5
Le pôle emploi et animation territoriale p. 5
Le pôle moyens généraux p. 5

Nos prestations **p. 6**
La carrière des agents / juridique p. 7
Ethique et dispositif d'alerte p. 8
Assurances / Action sociale p. 9
Accès à l'emploi p.11
Conseil en évolution professionnelle et mobilité p.13
Accompagnements et animation territoriale p.14
La santé au travail, le maintien dans l'emploi p.15
Le handicap p.17
La prévention des risques professionnels p.18
Le conseil médical p.19

Des projets d'avenir **p.20**

Sur le terrain **p.21**

Nos tarifs **p.22**

Contacts **p.24**

Présentation du CDG74



« Le CDG74 s'adapte depuis plusieurs années aux besoins des collectivités. En dehors des missions obligatoires, le CDG74 a développé de nombreuses prestations facultatives.
Nous avons souhaité recenser dans un seul document toutes les offres de services du CDG afin d'en faciliter la connaissance et les modalités pratiques d'application.

Le CDG74 s'est installé dans de nouveaux locaux depuis le début de l'année 2025 pour bénéficier de conditions de travail encore plus agréables et renforcer la collaboration entre services.
Ce catalogue s'inscrit dans cette démarche novatrice et de transparence des missions et des tarifs associés.
En matière de GRH, le CDG est un expert reconnu, un tiers de confiance qui a à cœur d'accompagner les employeurs publics. La complexité des procédures, les mutations et transformations de la société, nous ont conduits, depuis quelques années, à nous adapter aux demandes des collectivités. De nouveaux services sont nés, d'autres ont été renforcés ou organisés à l'échelle de la région AURA.

La diversité des besoins notamment en conseils, accompagnements ou médiation a profondément bouleversé l'offre des centres de gestion. Conscients des enjeux, les élus et les techniciens tant au niveau national que régional s'organisent pour offrir le meilleur service, qu'il soit spécifique ou mutualisé. Les CDG se sont dotés d'outils pour appuyer les collectivités qu'ils soient juridiques, techniques comme la Gestion Relation Collectivités, ou encore statistiques avec un open data permettant de fiabiliser des études territoriales chiffrées.

La mutualisation à l'échelle du département au travers des missions du CDG est sans nul doute une valeur ajoutée que personne ne remet en cause. La prise en charge de missions que les collectivités seules ne pourraient assurer garantit une homogénéisation des pratiques et surtout positionne le CDG comme un acteur important entre le local et le national.
Ce catalogue recense toutes les missions proposées pour les collectivités affiliées comme non affiliées vous permettant en un seul document d'avoir une vision globale.

Bonne lecture

Antoine de Menthon
Président du CDG74 »

Présentation des pôles du CDG74

30 élus siègent au Conseil d'Administration

Plus de **80** agents exercent leurs fonctions au sein des **5** pôles du CDG



12 agents

Commission carrières / instances / dispositif de signalement : 4 élus

14 agents dont 5 itinérants

Commission emploi et accompagnement à la transformation : 4 élus

15 agents

Commission prospectives et finances : 9 élus

15 agents dont 8 itinérants

21 agents dont 11 itinérants

Commission bien-être et santé au travail : 4 élus

Le pôle carrières / expertise juridique

assiste les collectivités pour la gestion de leurs personnels, il assure la gestion administrative de la carrière des agents titulaires des collectivités et établissements affiliés au CDG, avec la tenue d'un dossier individuel pour chaque agent, il fournit un conseil statutaire aux collectivités, il intervient en matière de retraite, il assure le secrétariat des instances paritaires et consultatives : CAP, CCP, CST et conseil de discipline et il instruit les dossiers de médailles d'honneur régionale, départementale et communale.

Le pôle santé au travail

vous accompagne dans le développement d'une politique de santé proactive, vous assiste dans la mise en œuvre de bonnes pratiques auprès de vos agents et vous aide à garantir leur santé et leur sécurité au travail en amont et en aval avec une approche collective et individuelle. Ainsi, les services prévention des risques professionnels, médecine préventive, psychologue du travail, la cellule handicap et les instances médicales travaillent de concert pour la santé des agents territoriaux du département.

Le pôle RH et appuis aux collectivités

propose quatre contrats collectifs : assurance-groupe des risques statutaires, convention de participation prévoyance, convention de participation santé et accord-cadre titres-repas.

Le pôle emploi et animation territoriale

gère la Bourse de l'emploi, il collecte et transmet les bilans sociaux et alimente l'observatoire régional de l'emploi.
Il propose un service d'intérim : les missions temporaires et le secrétariat de mairie itinérant. Il accompagne les agents en questionnement sur leur carrière. Il assure le suivi des fonctionnaires momentanément privés d'emploi : les FMPE. Il propose des accompagnements spécifiques : l'accompagnement des collectivités pour les recrutements, le conseil en organisation, le coaching…

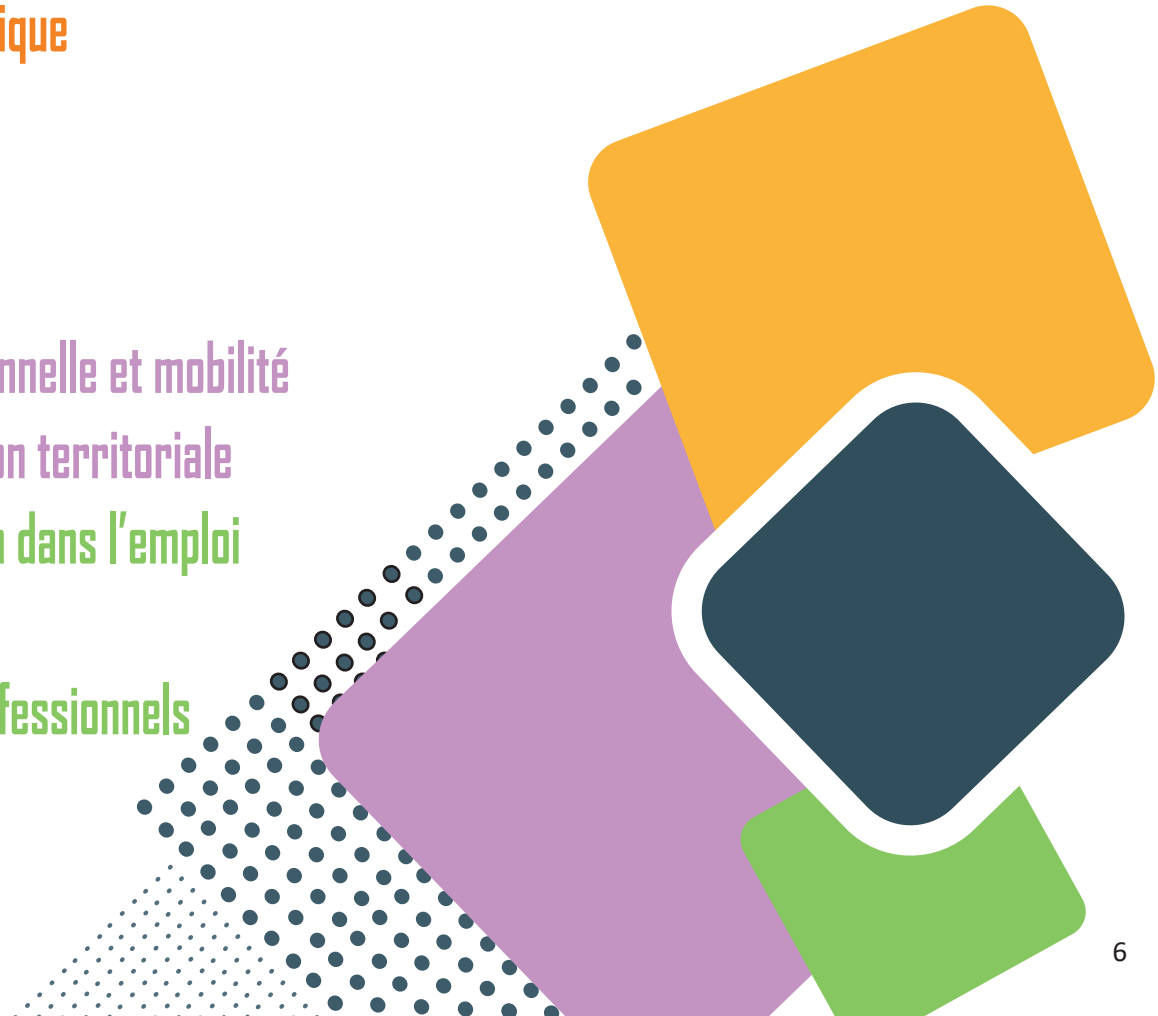
Le pôle moyens généraux

constitue un pôle support permettant le fonctionnement de l'établissement : espace d'information aux collectivités, secrétariat général, marchés publics, finances, communication, logistique, informatique, ... Ces services sont rattachés à la direction générale.

Nos prestations

Découvrez plus de 37 services, répartis par thématiques, proposés par les équipes du CDG74 pour vous accompagner.

- La carrière des agents / juridique
- Ethique et dispositif d'alerte
- Assurances / Action sociale
- Accès à l'emploi
- Conseil en évolution professionnelle et mobilité
- Accompagnements et animation territoriale
- La santé au travail, le maintien dans l'emploi
- Le handicap
- La prévention des risques professionnels
- Le conseil médical



La carrière des agents / juridique

Gestion des carrières et mise à jour sur site

Le CDG74 vous accompagne dans les étapes clés de la carrière de vos agents, fonctionnaires et contractuels. Le logiciel AGIRHE vous permet de saisir et de suivre les évolutions de carrière des agents.
Une prestation spécifique de mise à jour des carrières des agents peut aussi être mise en place en collectivité.

Contact / questions : portail GRC

Boîte à outils : cdg74.fr/deroulement-de-carriere/

Retraite CNRACL

En partenariat avec le CDG15, le CDG74 vous conseille en matière de retraite, organise des ateliers pratiques, des accompagnements individuels avec simulations et contrôle les dossiers réalisés par les collectivités affiliées.

Contact : retraites@cdg74.fr

Questions : portail GRC

Boîte à outils : cdg74.fr/retraite/

Expertise juridique statutaire

Les juristes du CDG74 répondent à vos interrogations concernant la mise en oeuvre des règles statutaires de la fonction publique territoriale.

Contact / questions : portail GRC

Boîte à outils : cdg74.fr/actes-rh-modeles/

Secrétariat des instances consultatives

Le CDG74 assure le fonctionnement des instances qui doivent être obligatoirement consultées pour avis avant certaines décisions : commission administrative paritaire (CAP), commission consultative paritaire (CCP), conseil de discipline, comité social territorial (CST).

Contacts : cap@cdg74.fr
ccp@cdg74.fr
cst@cdg74.fr
discipline@cdg74.fr

Questions : portail GRC

Boîte à outils : cdg74.fr/instances-consultatives/

Ethique et dispositif d'alerte

Dispositif de signalement

Ce dispositif permet aux agents d'une collectivité ou d'un établissement public, de signaler des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation, qu'ils en soient victimes ou témoins.

Contact : signalement@cdg74.fr
formulaire de saisine*

Boîte à outils : https://www.cdg74.fr/signalement-alerte/

** Pour bénéficier du dispositif, la collectivité doit avoir transmis son arrêté d'adhésion*

Référent lanceur d'alerte

Le lanceur d'alerte est une personne physique, qui révèle ou signale de manière désintéressée un danger dont il a connaissance (crime, délit, conflit d'intérêts), enclenchant ainsi un processus de régulation, de controverse ou de mobilisation collective. Par cette action, il vise à mettre fin à une situation illégale ou irrégulière. Quand la procédure interne de recueil et de traitement des alertes le prévoit, il saisit le référent lanceur d'alerte du CDG.

Contact : deontologue@cdg74.fr
formulaire de saisine

Délibération : procédure de recueil à partir de 10 000 habitants ou 50 agents

Boîte à outils :
https://www.cdg74.fr/signalement-alerte/

Référent déontologue et laïcité

Ce référent a pour mission d'apporter au demandeur tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés par le statut général et apporte des réponses aux questions portant sur la laïcité. Il est également compétent pour rendre un avis sur certaines saisines d'employeurs territoriaux.

Contacts : laicite@cdg74.fr
deontologue@cdg74.fr

Contact pour les élus : Association des Maires

Formulaire agent de saisine
Formulaire collectivité de saisine
Formulaire laïcité de saisine

Boîte à outils : cdg74.fr/deontologie-et-laicite/

Médiation et médiation préalable obligatoire

La médiation permet de résoudre à l'amiable des conflits, via l'intervention d'une tierce personne neutre, impartiale et formée, qui aide les parties à se confronter et exprimer leur point de vue avant toute saisine du juge administratif.

Contact : mediation@cdg74.fr

Modèle convention d'adhésion

Boîte à outils : cdg74.fr/mediation/

** Pour bénéficier du dispositif, la collectivité doit avoir transmis la convention d'adhésion signée*

Assurances / Action sociale

Assurance des risques statutaires : contrat groupe

En adhérent au contrat groupe souscrit par le CDG74, vous vous protégez contre les risques financiers découlant des droits statutaires liés aux absences pour raisons de santé de vos agents.

Contact : cdg74@cdg74.fr Questions : portail GRC Boîte à outils : cdg74.fr/assurance-des-risques-statutaires/

Gestion de la convention de participation santé et de la prévoyance

Le CDG74 vous propose un contrat au bénéfice de vos agents pour couvrir leurs dépenses de santé au-delà de la prise en charge de la Sécurité Sociale ainsi qu'un contrat pour couvrir les pertes de salaires suite à une situation d'incapacité de travail, d'inaptitude, d'invalidité ou de décès.

Contact : cdg74@cdg74.fr Questions : portail GRC Boîte à outils : cdg74.fr/protection-sociale-complementaire-sante/

Boîte à outils : cdg74.fr/prevoyance/

Action sociale - titres repas

Le CDG74 vous propose de faire bénéficier à vos agents de titres-repas, sous forme de tickets et/ou de carte de paiement.

Contact : cdg74@cdg74.fr Questions : portail GRC Boîte à outils : cdg74.fr/titres-restaurant/

Assurances / Action sociale

Paie et ARE

Sur la base d'éléments transmis par votre collectivité, le CDG74 prend en charge la préparation des paies des agents de droit public et des indemnités des élus ainsi que les déclarations liées et instruit les dossiers d'aide au retour à l'emploi, dans le respect de la règlementation en vigueur.

Contact : paie-rh@cdg74.fr

Questions : portail GRC

Archivistes itinérants

Le service des archivistes vous permet de gérer vos archives, papier ou numériques en assurant diagnostics, interventions sur place, actions de sensibilisation des agents ou élus, conseil en aménagement de locaux.

Contact : cdg74@cdg74.fr

Questions : portail GRC





Accès à l'emploi

Assistance au recrutement

A l'aide de méthodes et d'outils spécifiques, le CDG74 vous accompagne dans une ou plusieurs étape(s) de votre processus de recrutement tout en s'adaptant à vos besoins : analyse du besoin, élaboration du profil de poste, sélection des candidats, tests, prise de poste.

Contact : cdg74@cdg74.fr **Questions :** portail GRC **Boîte à outils :** cdg74.fr/outils-daide-au-recrutement/

Tutorat et mentorat

Le CDG74 met à votre disposition des tuteurs et des mentors afin d'accompagner vos agents, déjà en poste ou récemment recrutés. Ils permettent ainsi d'améliorer leur efficacité professionnelle, de les aider à devenir plus autonomes, d'approfondir leurs connaissances et d'assurer leur montée en compétences.

Contacts : 04 50 51 98 64
missionstemporaires@cdg74.fr

Bourse de l'emploi

Afin de favoriser la mobilité des fonctionnaires et d'attirer des profils vers la fonction publique territoriale, le CDG74 diffuse régulièrement des offres d'emploi des catégories A, B et C nécessitant un appel à candidature sur le site Emploi territorial.

Contact : cdg74@cdg74.fr

Accès à l'emploi

Concours

Le CDG74 recense vos besoins liés aux concours. Pour une plus grande mutualisation des compétences dans l'organisation des concours et examens professionnels, les Centres de Gestion de la Région Auvergne/Rhône-Alpes ont décidé de réduire le nombre de centres organisateurs tout en conservant des centres d'examens répartis sur le territoire régional.

Contact : CDG69
04 72 38 49 50
cdg-aura.fr/

Missions temporaires et SMI

Afin d'assurer les missions temporaires des collectivités, le CDG74 recrute des profils très diversifiés et notamment des secrétaires de mairies itinérants (SMI). Ces agents exercent une mission en collectivité de quelques jours à plusieurs mois en cas d'accroissement temporaire d'activité ou pour remplacer un agent indisponible.

Contact : missionstemporaires@cdg74.fr

Questions : portail GRC

Apprentissage

Le CDG74 vous accompagne dans vos démarches de recrutement d'un contrat en apprentissage. Qu'il concerne le recrutement d'un étudiant ou d'une personne en situation de handicap, l'apprentissage offre à l'apprenti comme à son employeur de nombreux avantages. Le CDG74 est partenaire de deux formations.

Contact : 04 50 51 98 64

Questions : portail GRC

Boîte à outils : cdg74.fr/apprentissage/

Conseil en évolution professionnelle et mobilité

Conseil en Evolution Professionnelle de 1er niveau

Ce premier niveau d'accompagnement permet d'analyser la situation d'un agent, de le conseiller sur les dispositifs existants et les démarches à effectuer.

Contact : charlotte.hamm@cdg74.fr / 04 56 49 57 66 **Questions :** portail GRC

Conseil en mobilité

Ce deuxième niveau de CEP permet d'accompagner un agent dans la mise en œuvre de son projet professionnel déjà validé.

Contact : charlotte.hamm@cdg74.fr / 04 56 49 57 66 **Questions :** portail GRC

Bilan de parcours professionnel

Ce dispositif permet d'aider l'agent à définir son projet professionnel et l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet en l'aidant à élaborer son plan d'actions.

Contact : charlotte.hamm@cdg74.fr / 04 56 49 57 66 **Questions :** portail GRC

Atelier mobilité

Réalisés en format mixte (sessions individuelles et collectives), ils permettent d'accompagner les collectivités dans la gestion des compétences de leurs agents (mobilité, reclassement..) et de favoriser leur évolution professionnelle en les accompagnant dans la définition de leur projet professionnel et les aidant à la mise en œuvre du projet grâce à la mobilisation de l'intelligence collective et de nombreux outils (aide à la création du plan d'actions, tests...)

Contact : charlotte.hamm@cdg74.fr / 04 56 49 57 66 **Questions :** portail GRC

Bilan de compétences

Demandé par l'agent à son employeur ou directement proposé par ce dernier, ce bilan aide à faire le point sur les compétences, les aptitudes et les motivations de l'intéressé, afin de (re)définir un projet professionnel ou de formation.

Contact : charlotte.hamm@cdg74.fr / 04 56 49 57 66 **Questions :** portail GRC

Accompagnements et animation territoriale

Conseil en organisation

Le service de conseil en organisation offre un accompagnement stratégique et opérationnel aux collectivités pour optimiser leur fonctionnement et leur gestion des ressources humaines, en apportant un regard extérieur et des solutions sur mesure : diagnostic organisationnel, accompagnement RH, atelier d'intelligence collective, accompagnement au changement.

Contact : 04 50 51 98 50 **Questions :** portail GRC

Manager de transition

Le réseau des managers de transition est constitué de cadres expérimentés qui interviennent auprès des collectivités et établissements publics qui le demandent en vue d'assurer : la continuité de service dans l'attente du recrutement d'un cadre, le remplacement d'un agent temporairement indisponible (maladie, disponibilité, maternité…), un soutien managérial à la collectivité dans le cadre d'un accompagnement au changement, en complémentarité d'un diagnostic organisationnel en cas de besoin d'accompagnement technique ou managérial de la collectivité.

Contact : missionstemporaires@cdg74.fr **Questions :** portail GRC

Vision territoire et RH

Ce service permet d'anticiper vos futurs besoins RH à travers l'analyse de données territoriales. Il permet d'exploiter vos données, notamment celles du Rapport Social Unique (RSU) pour objectiver vos prises de décisions.

Contact : rsu@cdg74.fr **Questions :** portail GRC

Atelier Rapport Social Unique (RSU)

Lors des ateliers RSU, tous les points essentiels permettant de compléter cette enquête sont abordés. C'est aussi le moment opportun pour poser vos questions et vous faire conseiller quant aux particularités de votre structure.

Contact : rsu@cdg74.fr **Questions :** portail GRC

La santé au travail, le maintien dans l'emploi

Médecine préventive

Le service de médecine préventive a pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Contacts : 04 50 51 86 70
medecine@cdg74.fr

Visite médicale et entretien infirmier

Organisés à l'embauche, de manière périodique à la demande sur des situations spécifiques, ces rendez-vous sont proposés tout au long de la carrière des agents par l'équipe médicale du pôle santé au travail.

Contacts : 04 50 51 86 70
medecine@cdg74.fr

Actions sur le milieu du travail (AMT)

A travers différentes activités, les AMT permettent une approche au plus près du terrain, des agents et de leurs responsables afin de favoriser la sensibilisation aux risques et la prévention.

Contacts : 04 50 51 86 70
medecine@cdg74.fr

La santé au travail, le maintien dans l'emploi

Aide à la prise en charge d'évènements traumatiques

Le CDG74 se mobilise rapidement en mettant en place différentes actions (hors démarche de soins) afin de vous accompagner dans la gestion de ces situations.

Contacts : 04 50 51 86 70
medecine@cdg74.fr

Psychologie du travail

Cette prestation, après orientation par une équipe médicale, apporte une aide à la compréhension et à la résolution de situations professionnelles problématiques et complexes. Les accompagnements sont individuels ou collectifs, à l'exception de toute démarche de soins.

Contacts : 04 50 51 86 70
medecine@cdg74.fr

Maintien dans l'emploi et reclassement

Le CDG74 accompagne employeurs et agents dans toutes les étapes du maintien et du reclassement, lorsque des problèmes de santé durables viennent compromettre la pérennité d'un poste de travail.

Contacts : 04 50 51 86 70
handicap@cdg74.fr

Boîte à outils : cdg74.fr/reclassement/

Handicap

Accompagnement au recrutement

Le CDG74 vous informe et vous accompagne dans les démarches de recrutement de personnes en situation de handicap, sur des postes pérennes comme sur des postes d'apprentissage.

Contacts : 04 50 51 86 70
handicap@cdg74.fr

Questions : portail GRC

Boîte à outils : cdg74.fr/handicap/

Mobilisation du FIPHFP

Avec le soutien du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), le CDG74 accompagne les collectivités dans le dépôt des demandes d'aides financières, dans la déclaration annuelle obligatoire, ainsi que dans des actions de sensibilisation au handicap.

Contacts : 04 50 51 86 70
handicap@cdg74.fr

Questions : portail GRC

Boîte à outils : cdg74.fr/handicap/





La prévention des risques professionnels

L'inspection

Le service PRP assure dans les collectivités, la fonction d'inspection qui relève d'une obligation réglementaire de tout employeur territorial. L'agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) contrôle les conditions de travail et l'application de la réglementation en matière de santé sécurité, par le biais de visites d'inspection périodiques. Il fait état des non conformités observées, et propose des mesures destinées à préserver la santé et l'intégrité physique des agents.

Contacts : 04 50 51 86 70
medecine@cdg74.fr

Conseil aux collectivités

Le CDG74 conseille et accompagne les collectivités en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en répondant à leurs questions et en les accompagnant dans la mise en place d'actions de prévention.

Contacts : 04 50 51 86 70
medecine@cdg74.fr

Animation d'un réseau

Le CDG74 assure, via des évènements périodiques, l'animation du réseau des acteurs de la prévention au niveau départemental, autour de sujets transverses ou propres à une filière spécifique, définis selon les besoins des collectivités.

Contacts : 04 50 51 86 70
medecine@cdg74.fr

Le conseil médical

Le conseil médical du CDG74 apporte des avis médicaux sur les dossiers des agents territoriaux des collectivités du département.
Il se décompose en deux formations :

Formation plénière

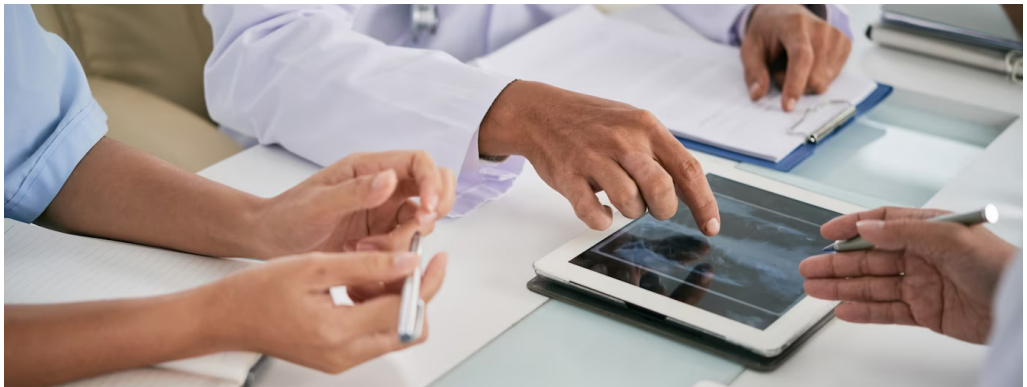
Cette instance, composée de médecins agréés et de représentants du personnel de collectivités ou d'établissements publics, rend des avis en lien avec les risques professionnels des agents, notamment dans le cadre d'accidents du travail et de maladies professionnelles, uniquement pour les agents affiliés au régime de la CNRACL.

Contacts : conseil-medical@cdg74.fr **Questions :** portail GRC **Boîte à outils :** cdg74.fr/conseil-medical/

Formation restreinte

Cette instance, composée uniquement de médecins agréés, rend des avis préalables à certaines décisions prises par les employeurs publics sur la situation administrative des agents fonctionnaires ou contractuels, en cas de congé pour raison de santé.

Contacts : conseil-medical@cdg74.fr **Questions :** portail GRC **Boîte à outils :** cdg74.fr/conseil-medical/





Des projets d'avenir

Partenaire de proximité, le CDG74 (s')investit dans plusieurs projets pour vous garantir accompagnement, expertise et valoriser votre collectivité, de la gestion à l'accompagnement renforcé.



Protection Sociale Complémentaire

Renouvellement des contrats collectifs au regard des évolutions réglementaires.



Partenariats avec les CDG et AuRA renforcés



Intelligence Artificielle

Formation organisée pour nos agents/ un guide et une charte élaborés sur cette thématique.



Lancement d'un Observatoire

Le Pôle «Emploi et Attractivité Territoriale» crée un observatoire pour analyser les salaires, l'attractivité des métiers et l'emploi en Haute-Savoie.



Attractivité de la FP

Marque employeur/ vidéos métiers/ conception de la BD «FPT, agents en action»/ un guide méthodologique - «limiter l'absentéisme» élaboré pour les collectivités.



Certification Qualiopi

Démarche qui vise à garantir la qualité de nos prestations de formation en assurant un acccompagnement optimal pour le développement des compétences.



Outils GRC

Gestion Relation aux Collectivités

Pour des échanges simplifiés et un suivi optimal.



Label employeur engagé

Transition écologique/ démarche Qualité (RSO, ISO).



Réseaux sociaux

Continuer à développer la visibilité du CDG74 (LinkedIn, Youtube, Facebook, Instagram).



Des locaux innovants

Pensés pour travailler en transversalité/ pour des ateliers d'intelligence collective/ journées portes ouvertes...

Des projets d'avenir

Sur le terrain

Le CDG74 participe et organise plusieurs événements annuels afin de maintenir son attractivité et être au plus proche des collectivités.

- Rencontres statutaires
- Permanences médicales territorialisées ...
- Webinaires
- Journées d'information
- Forum des collectivités territoriales
- Place de l'emploi
- Rendez-vous GRC en collectivités
- P'tits-déjeuners du management
- Conférence Régionale de l'Emploi
- Forums de l'emploi / Village pour des métiers
- Journées de prévention





Nos tarifs 2026

La carrière des agents / juridique	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
Gestion de la carrière (prestation spécifique)	Cat A : **90€/h** • Cat B : **80€/h** • Cat C : **60€/h**	**X**
Retraite CNRACL	Compris dans la cotisation	Sur base convention socle
Expertise juridique statutaire		Sur base convention socle (nombre d'heures)
Secrétariat des instances consultatives		**X**
Ethique et dispositif d'alerte		
Dispositif de signalement	Compris - Conditionné à un arrêté confiant la mission au CDG	Compris dans médecine intégrée, sinon **240€ par pré-cellule** et **1 000€ par cellule** – Conditionné à un arrêté confiant la mission au CDG
Référent lanceur d'alerte	Compris - Conditionné à une délibération désignant le référent du CDG	Sur base convention socle (nombre de saisines, au-delà **45€ bruts/heure** pour l'analyse et **70€ bruts/heure** pour le traitement) Conditionné à une délibération désignant le référent du CDG
Référent déontologue et laïcité	Compris dans la cotisation	Sur base convention socle (nombre de saisines, au-delà **60€ bruts/heure**) – Conditionné à une convention confiant la mission au CDG
Médiation préalable obligatoire	Compris – Conditionné à une convention confiant la mission au CDG	Sur base convention socle (nombre de saisines, au-delà **60€ bruts/heure**) – Conditionné à une convention confiant la mission au CDG
Médiation	**60€ bruts/heure** conditionné à la conclusion d'une convention spécifique	
Assurances / action sociale		
Assurance des risques statutaires : contrat groupe	Mise en place et gestion : **0,16** du TIB pour les agents CNRACL et **0,07%** pour les agents IRCANTEC	
Gestion de la convention participation prévoyance et santé	Frais de gestion compris	Prise en charge frais de gestion
Action sociale - titres repas		
Paie et ARE	Paie (Création agent) : **22€** • Bulletin mensuel : **12€** ARE calcul : **150€/dossier** • **35€ ou 55€/mois/alloc.** selon situation	
Archivistes itinérants	Diagnostic (forfait journalier) **300€** • Mission journée : **405€** • Mission ½ journée : **210€**	
Accès à l'emploi		
Assistance au recrutement (par candidat)	Test stratégique : **480€** • Test classique : **330€** • Test équipe : **350€**	
Tutorat et mentorat	**9%** des coûts réels de mise à disposition (plafonné à 9% du PMSS)	
Bourse de l'emploi	Compris dans la cotisation	**X**
Concours		
Missions temporaires et SMI	SMI/personnel itinérant : **475€/journée** • **255€ / ½ journée** AGDI : Coût réel + **9%** frais de gestion	

Conseil en évolution professionnelle et mobilité	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
CEP 1er niveau et Conseil en mobilité	Compris dans la cotisation	Soumis à la souscription d'une convention
Bilan de parcours professionnel	**700€** soit **70€/heure**	
Atelier mobilité	**1 900€** (idem collectivités adhérentes au socle commun)	**1 900€ + 110€** d'entretien exploratoire
Bilan de compétences	**1 900€**	**1 900€ + 110€** d'entretien exploratoire
Coaching	**200€ la séance** tous frais inclus	
Accompagnements et animation territoriale		
Conseil en organisation	Journée : **720€** • ½ journée : **450€**	
Manager de transition	Sur devis en fonction de l'agent recruté	
Vision territoire et RH	Rapport simplifié inclus dans la cotisation • Rapport détaillé : **3 000€**	
Atelier RSU (pour les collectivités de -20 agents)	**120€/collectivité** (minimum 4 collectivités)	
Observatoire des métiers et des rémunérations	Compris dans la cotisation	**500€/an**
La santé au travail, le maintien dans l'emploi		
Conv. intégrée (médecine + PRP + psy.)	Taux de contribution selon masse salariale • Visite annulée : **80€**	
Médecine préventive	Taux contribution : **0,42%**	
Visite médicale et entretien infirmier	Compris contribution Visite annulée : **80€**	160 € par visite y compris annulation Vaccination : **22 € hors coût vaccin** Ergonomie : **100€/heure**
Actions sur le milieu du travail (AMT)		
Aide à la prise en charge évènements traumatiques	- Si adhérent assurance statutaire : prise en charge assureur sous réserve d'assurer le risque de MO ou à défaut AT - Autres cas : prise en charge par le psychologue du CDG74	**X**
Psychologie du travail	**700€/jour • 400€ / ½ journée • 90€/heure**	
Maintien dans l'emploi et reclassement	Couverts par la convention FIPHFP/CDG74	CME : **900€/dossier • 65€/heure** pour l'accompagnement aux préconisations PPR : **1 000€/dossier** avec médecin CDG • **1 500€/dossier** avec médecin non CDG • **350€** RDV de suivi
Le handicap		
Accompagnement au recrutement	Couverts par la convention FIPHFP/CDG74	**X**
Mobilisation du FIPHFP		
La prévention des risques professionnnels		
L'inspection	Taux de contribution selon masse salariale : 0 à 20 : **0,27%** de la masse salariale • 21 à 50 : **0,22%** • 51 à 100 : **0,17%** • 101 à 200 : **0,10%** • 201 à 500 : **0,07%** • 501 et + : **taux individuel**	
Conseil aux collectivités		
Animation d'un réseau		
Prestations complémentaires	**1 100€/journée • 650€/½ journée**	

CDG74

CENTRE DE GESTION

Partenaire de proximité

Plus de 80 experts à votre service

Contacts

04 50 51 98 50

cdg74@cdg74.fr

www.cdg74.fr

Portail GRC

44 rue du Goléron
74 370 ANNECY

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

© rawpixel.com; gpointstudio; freepik; drazen zigic; alicia_mb; flatart; myriammira; d3images;